

Chapitre 2

LOI DE CRÉDITS POUR 2020-2021 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN) (Sanctionnée le 12 mars 2020)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2021,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 1 816 711 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2021.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. **La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2020.**

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2021

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

POSTE N°	OBJET	MONTANT	
1.	Bureau de l'Assemblée législative	27 270 000	\$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	19 064 000	
3.	Finances	99 929 000	
4.	Ressources humaines	28 168 000	
5.	Justice	127 660 000	
6.	Culture et Patrimoine	26 864 000	
7.	Éducation	232 873 000	
8.	Santé	468 927 000	
9.	Environnement	24 709 000	
10.	Services communautaires et gouvernementaux	256 631 000	
11.	Développement économique et Transports	92 046 000	
12.	Services à la famille	155 833 000	
13.	Société d'habitation du Nunavut	217 718 000	
14.	Collège de l'Arctique du Nunavut	39 019 000	
CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :		<u>1 816 711 000</u>	\$
TOTAL DES CRÉDITS :		<u>1 816 711 000</u>	\$